

Club de bridge de Graulhet

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 5 septembre 2018

La séance est ouverte à 18h, à l'issue du tournoi de régularité par le rapport moral du président, Jean-Marie Espinasse.

- Membres.

Le club a compté en 2017-2018 trente licenciés et onze membres associés. La moyenne des paires participant aux tournois de régularité a augmenté légèrement avec 12,2 paires ; pour les tournois du Roy René, l'augmentation a été un peu plus sensible avec 14,5 paires par tournoi.

- Ecole de bridge.

Grâce à la présence constante et au dévouement de J.M. Thomas, l'Ecole de bridge a continué sur la lancée de l'an passé. Les cours reprendront d'ailleurs mercredi 12 septembre à 9h (et non 9h 30) à la demande d'un participant.

- Compétitions.

C'est un des points faibles du club. Seulement 6 licenciés y ont participé, dont deux paires en « Espérance ». L'une d'entre elles a d'ailleurs brillamment terminé troisième en finale de ligue. Il est rappelé que le club encourage ces participations et paie les droits d'inscription aux tournois par quatre.

- Méthode Dugil.

Le président remercie Gilles Rousseau pour l'aide précieuse qu'il apporte au club en gérant l'informatique. En revanche, suite à une consultation de la ligue des Pyrénées, il est indiqué que cette méthode ne peut faire l'objet d'un enseignement dans le cadre du club dans la mesure où la base de l'enseignement du bridge en France est le S.E.F. Cela dit, rien n'interdit cet enseignement en dehors du club.

- Tarifs applicables en 2018-2019. Le président propose la même grille tarifaire que l'an passé. Licence à 60€. Membres associés : 15€. Boissons et « douceurs » comme l'an passé. Sans opposition, ces tarifs sont adoptés.

- Renouvellement du Conseil d'administration. Le président

rappelle la démission de Lucien Leprêtre et la candidature de François Danet. Passant la parole au trésorier, il le remercie pour la rigueur de la tenue des comptes et lui passe la parole.

Examen du compte financier et bilan. (Cf document annexé)

Le trésorier Robert Rolland procède à l'examen des recettes et des dépenses.

- Le résultat est légèrement négatif : -328€ , ce qui est mieux qu'en 2016 où l'on constatait un déficit de 1367€.

La légère augmentation du nombre des compétiteurs, la baisse de la redevance télécom grâce au passage d'Orange à Free (merci Gilles!), des frais de réception plus modestes en sont les causes.

- Le bilan reste sous contrôle avec 8596€ de réserves.

Sans observations de l'assemblée les comptes sont approuvés.

Questions diverses.

- Rappel des règles de défraiement pour les compétitions (cf. supra)
- Gilles Rousseau demande à l'assemblée si elle est intéressée par le traitement informatique des résultats locaux du Roy René, qui lui prend pas mal de temps. Les réponses l'amènent à décider de ne plus l'assurer.
- A la demande d'un membre, le club achètera des exemplaires du « nouveau S.E.F. » et un volume du commentaire.
- Demande est faite également de se procurer un jeu de cartes magnétiques pour l'École de bridge. Il y a accord, pour autant qu'on en trouve...

Informations diverses.

- Coupe du Tarn. Elle est organisée par le club de Gaillac à Brens. Invitation est faite d'y participer aussi nombreux que possible.
- Repas et tournoi communs aux clubs de Graulhet et de Lavaur le vendredi 19 octobre. Il est rappelé à cette occasion que la fragilité de nos clubs (Gaillac, Graulhet, Lavaur) invite à des rapprochements sans lesquels ils sont menacés de disparition à moyen ou même court terme. Dans cet esprit les adhérents sont invités à aller jouer dans les clubs voisins aussi souvent que possible.

Election des membres du Conseil d'administration.

Le vote a lieu à bulletins secrets avec émargement.

Sont élus : Jean-Marie ESPINASSE, président

Robert ROLLAND, trésorier

Jacques DESERT, secrétaire

et, par ordre alphabétique

Marie-Claude BOUE

François DANET

Jean HOULES

Yveline POURCHAU

Gilles ROUSSEAU

Jean-Marc THOMAS

Une fois le vote terminé, le président invite les participants à participer au pot traditionnel.